

*Article 43 du Règlement*

● (1110)

Que la Chambre ordonne au gouvernement de renvoyer à un comité toute la question de l'impôt sur les gains de capital des agriculteurs et de l'évaluation, de façon à trouver la meilleure méthode d'aider le plus tôt possible les agriculteurs à ce sujet.

**Mme le Président:** La Chambre consent-elle à l'unanimité à la présentation de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LES PÊCHES**

LES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES CONTINGENTS DANS LA RÉGION DU BANC GEORGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Au cours de sa conférence de presse d'hier, le très honorable premier ministre a déclaré qu'on ne pouvait raisonnablement pas s'attendre à ce que les Canadiens qui pêchent dans la région du banc George fassent preuve de modération si les Américains y pêchent à outrance. En fait, pour ce qui est de certaines espèces, le volume des prises aurait augmenté entre 15 et 40 p. 100. De façon à confirmer les propos du très honorable premier ministre, je propose, avec l'appui du député de Central Nova (M. MacKay):

Que le gouvernement ordonne au ministre des pêches de modifier le plan extrêmement restrictif de gestion des pêches qu'il applique en 1980-1981 à notre flotte de chalutiers en rétablissant immédiatement les contingents dans le cas de la morue et du merlin dans la zone 5Z, soit celle du banc George, et la zone 4VSW, aux niveaux autorisés en 1980, vu que les contingents actuels risquent d'aboutir un jour ou l'autre cette année à une réduction du nombre des emplois en mer et à terre en Nouvelle-Écosse.

**Mme le Président:** La Chambre consent-elle à l'unanimité à la présentation de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**L'IMPÔT SUR LE REVENU**

LE RÉEXAMEN DU SYSTÈME D'IMPOSITION DES GAINS EN CAPITAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Madame le Président, l'inflation endémique a sensiblement accru la valeur apparente des biens meubles et immeubles au Canada depuis le jour de l'évaluation, où cette valeur avait été fixée aux fins de l'impôt sur les gains en capital, il y a à peu près dix ans. Je propose donc, appuyé par le député de Haldimand-Norfolk (M. Bradley):

Qu'afin d'atténuer au moins les effets injustes, assimilables à une véritable confiscation, de l'impôt sur les gains en capital attribuables à l'inflation plutôt qu'à une hausse réelle de la valeur marchande en raison d'améliorations ou d'une plus-value réelle, le ministre des Finances réexamine immédiatement la situa-

tion, de sorte que les Canadiens qui ont conservé des avoirs depuis un certain nombre d'années ne voient pas leurs biens immobiliers et leurs propriétés évalués injustement, aux fins de l'impôt sur les gains en capital, alors que ces gains ne sont qu'illusoire.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**L'AGRICULTURE**

LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DES TROUPEAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné que les agriculteurs dont les troupeaux ont été touchés par la sécheresse ont vu leurs espoirs frustrés par les complications administratives du programme d'aide à l'entretien des troupeaux, surtout du fait que trois ministères et trois ministres fédéraux s'en mêlent, je propose, appuyé par le député de Prince-Albert (M. Hovdebo):

Que la Chambre recommande que l'usage des critères de précipitation que donne la carte de sécheresse qui a fait l'objet d'une fuite hier, soit remis à l'étude, que les commissions d'appel soient autorisées à rendre la décision finale sur toutes les réclamations, et qu'un comité soit créé pour enquêter sur la gestion de ce programme en vue de faire des recommandations sur l'élaboration d'un programme pratique apte à servir à l'avenir pendant les années de sécheresse.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LA SOIRÉE DE GALA EN L'HONNEUR DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS**

LA LISTE DES INVITÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Mel Gass (Malpègue):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente. Lors de la récente visite officielle du président des États-Unis, les chefs des partis libéraux des oppositions provinciales, les candidats libéraux défaits et, dans certains cas, leurs femmes, ont été invités à assister à une soirée de gala organisée en l'honneur du président et de M<sup>me</sup> Reagan alors que les premiers ministres provinciaux et les chefs des gouvernements territoriaux ne l'ont pas été. Je propose, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Que la Chambre réprimande le premier ministre pour son mépris flagrant et son manque de respect total envers les premiers ministres provinciaux, les chefs des gouvernements territoriaux et les Canadiens qui les ont élus.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.